La fonction Administrateur



99

LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Projeter le rôle de l'administratrice et de l'administrateur dans l'hypothèse d'une responsabilité sociétale/sociale de l'entreprise qui deviendrait un point focal est une ambition forte au regard de la complexification de sa mission et les incertitudes qui régissent l'évolution de notre environnement. L'anticipation constante demeure pourtant un principe indispensable dans les bonnes pratiques de gouvernance, plus encore à l'heure où nos sociétés affrontent une accélération de crises plurielles.

S'il ne fait aucun doute que la gouvernance est le levier majeur de l'intégration des préoccupations sociales et environnementales à la stratégie globale de l'entreprise, cette considération ne doit pas mettre l'administratrice ou l'administrateur à défaut dans ses responsabilités et dans sa mission. Ce dernier ou cette dernière doit conserver une capacité d'arbitrage à angle large, intégrant l'émergence de risques nouveaux tout autant que l'évolution systémique du rôle et des attentes de l'ensemble des parties prenantes constitutives ou contributives de l'entreprise.

Dans un jeu d'équilibre subtil, la mission première de l'administratrice ou de l'administrateur est d'inscrire la stratégie de l'entreprise dans la durabilité et de veiller à l'impact des orientations prises, car en effet, sa compétence, son discernement et sa valeur ajoutée à la bonne collégialité d'un conseil sont les conditions qui font de lui ou d'elle un garant de confiance. Si aujourd'hui la conscience de la responsabilité sociétale/sociale de l'entreprise devient de plus en plus prégnante dans la société tout autant qu'elle s'impose progressivement à l'agenda de nombreux conseils d'administration, il reste un consensus à trouver sur les indicateurs d'impact qui lui donneront une valeur crédible et reconnue par l'ensemble des parties prenantes. D'évidence, la collégialité entre administrateurs et fonctions dirigeantes dans le respect des rôles de chacun, l'amélioration de la diversité des compétences et des profils dans les conseils sont des clefs de progression d'une responsabilité sociétale/sociale de l'entreprise plus étendue et pertinente.

La conviction profonde de l'IFA est que le levier principal pour l'administratrice ou l'administrateur d'aujourd'hui à 2030 est celui de la formation et de l'intelligence augmentée. Sa posture, sa capacité à aller chercher les connaissances sont les attributs du courage dont l'administratrice ou l'administrateur a besoin pour engager l'entreprise sur la voie d'une création de valeur durable soucieuse de préserver le bien commun. L'émergence de l'entreprise à mission, la bataille des indicateurs extra-financiers, la notion de raison d'être ont induit des changements substantiels dans la gouvernance des entreprises. Ces promesses aujourd'hui sont au niveau de l'ambition de demain sur la responsabilité sociétale/sociale de l'entreprise.

KARINE DOGNIN-SAUZE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DES ADMINISTRATEURS